

Rapport annuel

Commune de COMBOURG

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2018
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2018

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNES.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU TOUTES TAXES ET REDEVANCES COMPRISES	7
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2009.....	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION	9
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	10
■	QUALITE DE L'EAU	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	11
■	PERFORMANCE DU RESEAU	13
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	14
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	15
■	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE.....	15
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	15
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	15
■	AMORTISSEMENTS REALISES	15
■	PRESENTATION DES PROJETS.....	15
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	16
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	16
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	16

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune organise en partie le service d'eau potable (la distribution).

Elle a transféré une partie de ses compétences (la production) au service : Syndicat Mixte de Production d'eau Potable d'Ille et Rance - SPIR

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

6 000 habitants

Population totale en vigueur en 2018 (données Insee : Populations légales millésimées 2015 - Décret N° 2017-1873 du 29 décembre 2017).

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} juillet 2010. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2022.

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observation
D'import	SPIR	maxi 360m3/j	2010	illimitée	
D'import	SIE DE LA MOTTE AUX ANGLAIS				
D'import	SIE DE LA REGION DE TINTENIAC	Convention caduque	1997		Assuré par le SPIR au 01/01/2017

■ RESSOURCES EN EAU

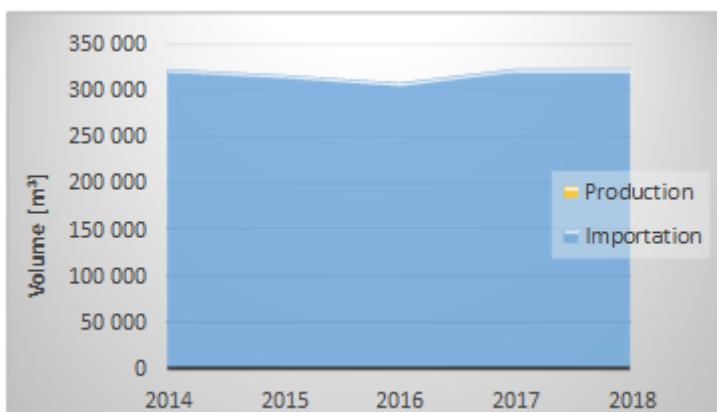
- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2017 [m³]	Importé en 2018 [m³]	Variation 2017/2018	Part 2018
SPIR	300 409	302 010	+0,53%	93,45%
SIE DE LA MOTTE AUX ANGLAIS	22 597	21 159	-6,36%	6,55%
Total import [m³]	323 006	323 169	+0,05%	100%

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2017	2018	Variation	Part 2018
Ressources propres	-	-	-	-
Importations	323 006	323 169	+0,05 %	100%
Total général	323 006	323 169	+0,05 %	100%

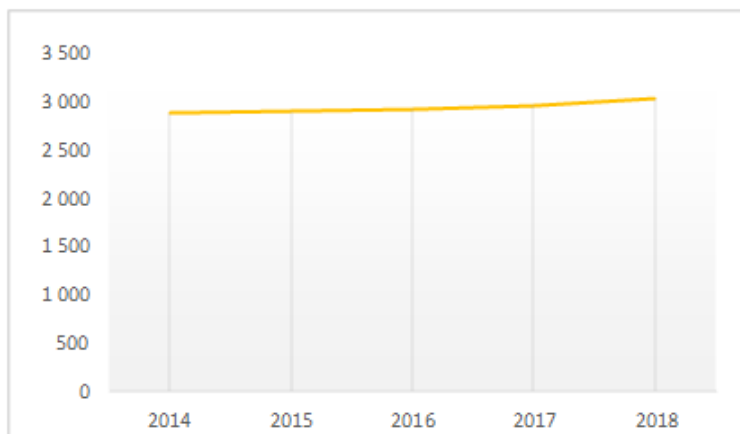
- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*



■ NOMBRE D'ABONNES

Abonnés	2017	2018	Variation
Nombre total d'abonnés	2 958	3 021	+2,13 %

- *Evolution du nombre total d'abonnés*



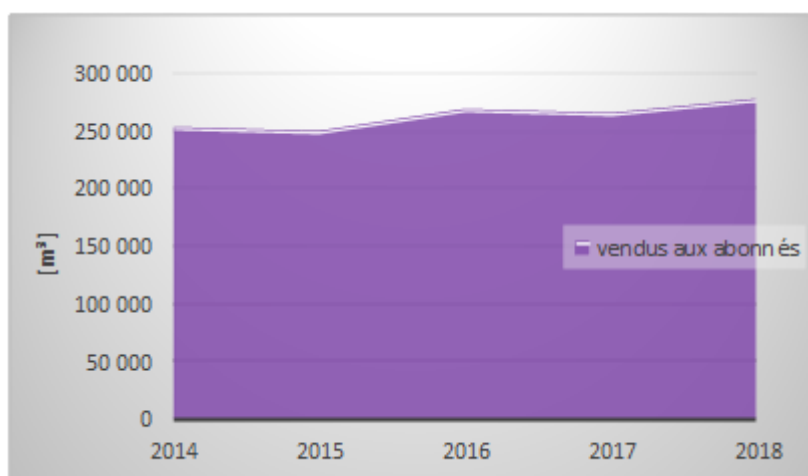
■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2017	2018	Variation
Volume produit			
Volume importé	323 006	323 169	+0,05 %
Volume exporté	-	-	
Volume mis en distribution	323 006	323 169	+0,05 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	265 478	279 026	+5,10 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	-	-	
Volume total vendu aux abonnés	265 478	279 026	+5,10 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La consommation moyenne par abonné est de : **92 m³ par an**. Elle était de 90 m³ en 2017.

- *Evolution des volumes vendus aux abonnés*



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2017	2018	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	152,3	154,5	+1,39 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
13/12/2017	Tarifs du service de l'eau - Exercice 2018
19/12/2018	Tarifs du service de l'eau - Exercice 2019

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2019, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 10,4 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2019 :
Les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 36,43 € H.T.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

■ LE PRIX DE L'EAU toutes taxes et redevances comprises

● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	16,14	16,56	+2,60 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	1,525	1,192	-21,84 %
	N° 2 (201 à 500 m ³)	1,507	1,172	-22,23 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	1,500	1,166	-22,27 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m ³)	1,464	1,129	-22,88 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	18,24	13,68	-25,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,203	0,15	-26,11 %
	N° 2 (201 à 500 m ³)	0,165	0,12	-27,27 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,150	0,11	-26,67 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m ³)	0,150	0,11	-26,67 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,021	0,018	-14,29 %
	Fonds de concours SMG [€/m ³]	0,17	0,17	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

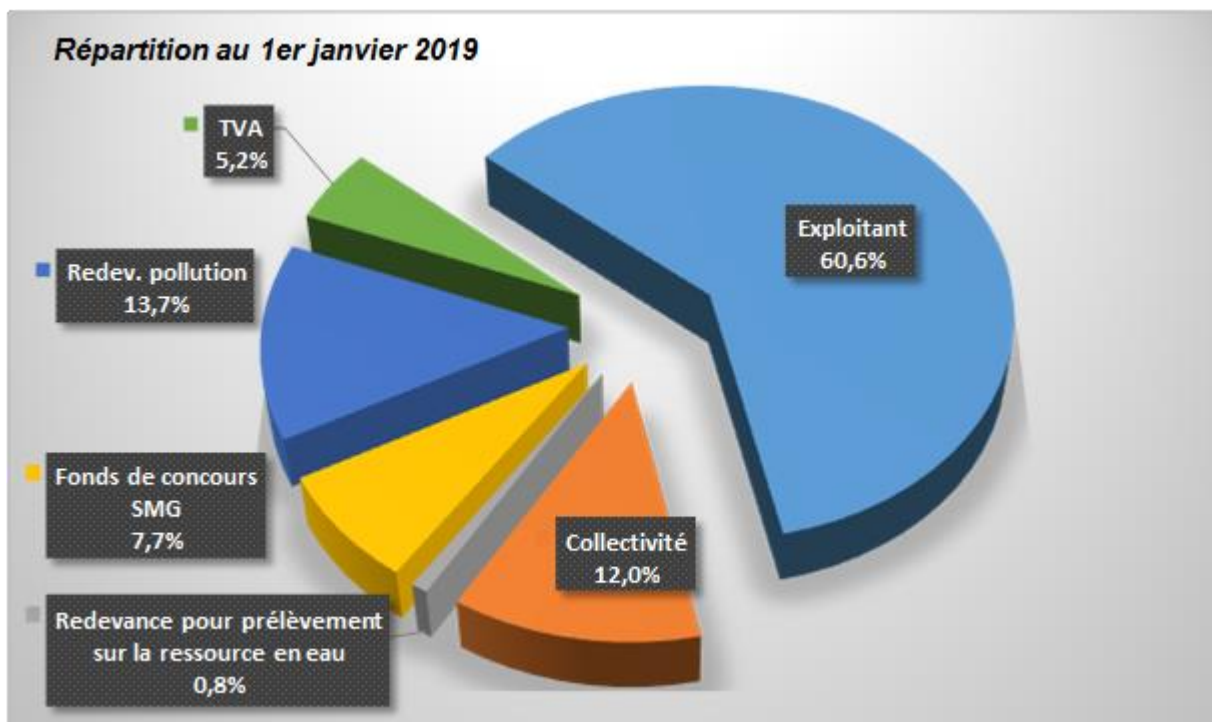
● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Exploitant	199,14	159,60	-19,86 %
Collectivité	42,60	31,68	-25,63 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	2,52	2,16	-14,29 %
Fonds de concours SMG	20,40	20,40	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	16,54	13,74	-16,93 %
Total [€ TTC]	317,20	263,58	-16,90 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-20,87 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

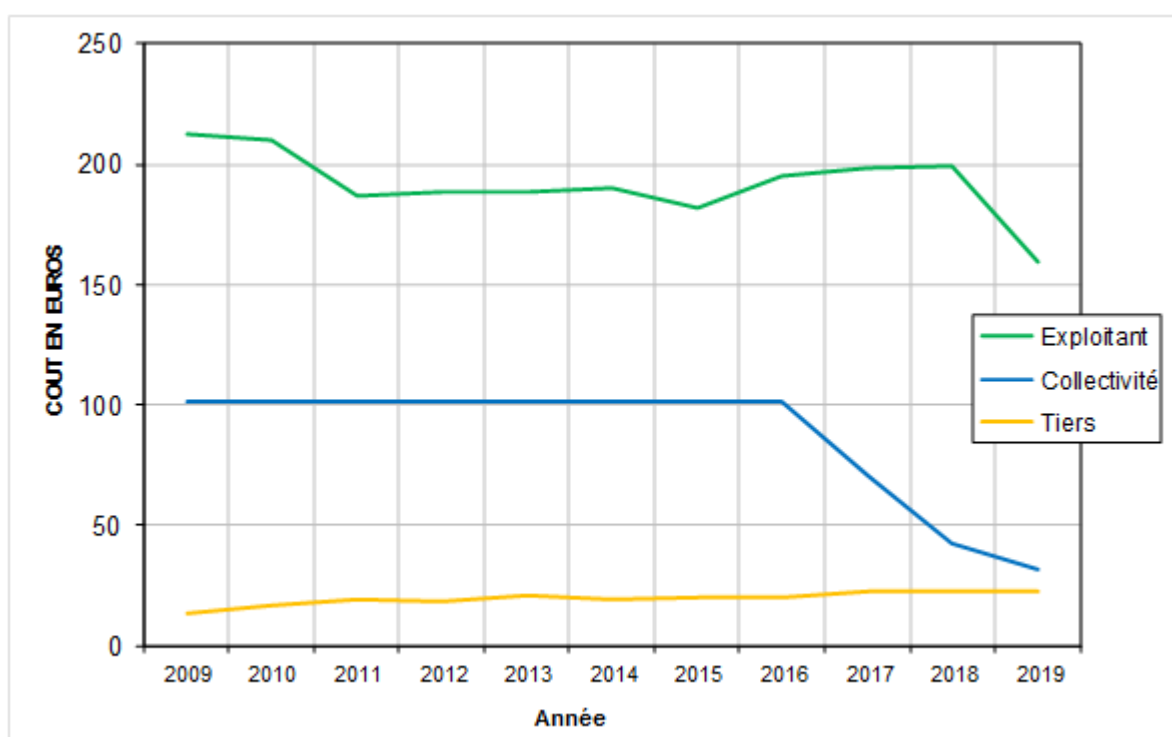
2,20 €/m³



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2009

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2009	212,80	101,49	13,68	327,97
2010	210,53	101,50	16,80	328,83
2011	186,82	101,50	19,20	307,52
2012	188,52	101,50	18,60	308,62
2013	188,36	101,50	21,00	310,86
2014	190,06	101,50	19,20	310,76
2015	182,14	101,50	20,40	304,04
2016	194,80	101,50	20,40	316,70
2017	198,62	71,07	22,92	292,61
2018	199,14	42,60	22,92	264,66
2019	159,60	31,68	22,56	213,84



La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a diminué de **34,80 %** depuis le début 2009 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2009-2019	-25,00 %	-68,78 %	+64,91%	-34,80%

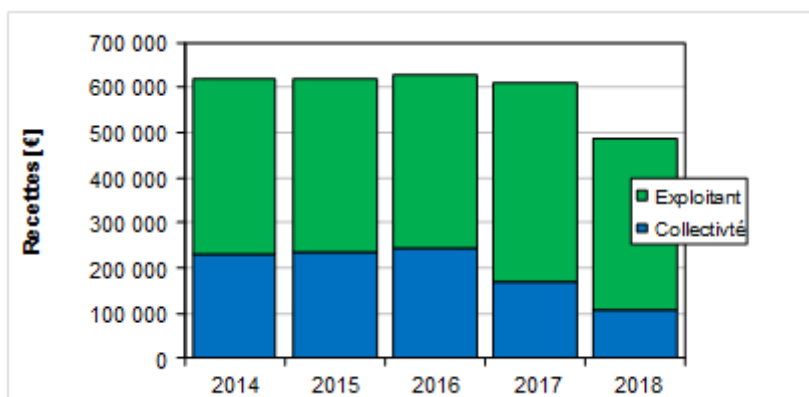
■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2017	2018	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	173 400,18 €	107 292,55 €	-38,12 %
dont abonnements	90 321,35 €	55 227,23 €	-38,85 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 2 411,77 €	- 1 396,23 €	+42,11 %
Total recettes de vente d'eau	170 988,41 €	105 896,32 €	-38,07 %

- Recettes de l'exploitant

	2017	2018	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	447 649,24 €	385 067,62 €	-13,98 %
dont abonnements	47 532,36 €	48 944,30 €	+2,97 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 7 313,21 €	- 5 343,49 €	+26,93 %
Total recettes de vente d'eau	440 336,03 €	379 724,13 €	-13,76 %



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS 35) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité
Conformité bactériologique	21	100 %
Conformité physico-chimique	21	100 %

Commentaires sur la qualité des eaux traitées et distribuées (source ARS 35)

L'eau distribuée au cours de l'année 2018 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

UDI (Unité de distribution)	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
UDI Combourg - Gentière	37,5 [33,2 – 41,3]	< seuil de détection	Max : 0,5
UDI Combourg - Meillac	19,4 [13,4 – 37,4]	< seuil de détection	Max : 0,7

Les trihalométhanes (THM) correspondant aux sous-produits de désinfection de l'eau, en lien direct avec le COT, sont soumis à une limite réglementaire de qualité de 100µg/l. Les analyses réalisées sont conformes et les résultats varient entre 23,2 et 33,5µg/l sur le secteur de distribution.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

Import d'eau traitée depuis SPIR (Gentière)

→	80 %	L'import vient de la station de la Gentière à Combourg, qui traite l'eau du puits de la Gentière. Pour cet import, un indice de 100% peut être admis	100%
---	------	--	------

Import d'eau traitée depuis SPIR (Ponçonnet+ mélange)

→	82 %	L'import est un mélange qui vient de la station du Ponçonnet à Meillac et des achats au SPIR. Pour cet import, un indice de 85% peut être admis	85%
---	------	---	-----

Import SIE Motte aux Anglais

→	80 %	L'import vient de la station de Couabrac à Dingé, qui traite l'eau des forages du Masse et de la Gare. Pour cet import, un indice de 95% peut être admis	95%
---	------	--	-----

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,

calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

Proposition ARS	Proposition Collectivité
81 %	89%

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

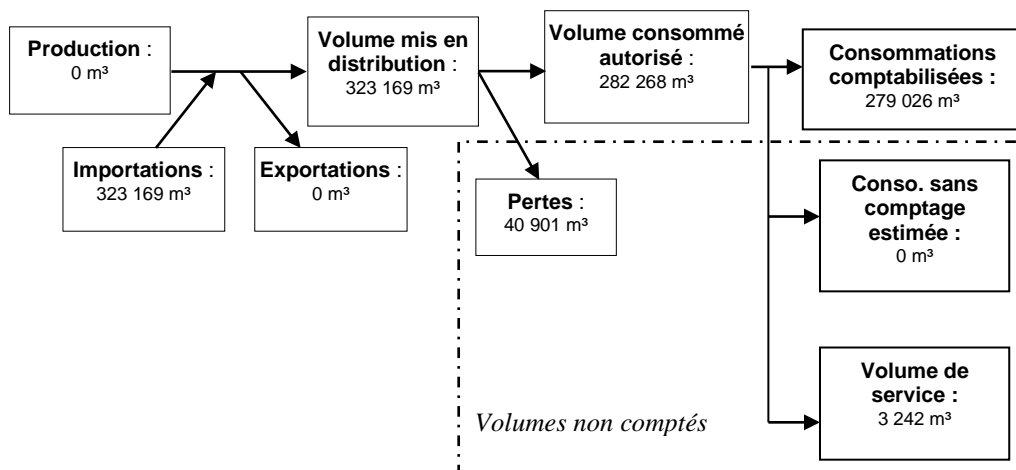
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
TOTAL		120	100

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 0 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 3 242 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2014	2015	2016	2017	2018
Rendement du réseau de distribution [%]	79,7 %	80,2 %	88,5 %	83,2 %	87,3 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,24	1,18	0,70	1,03	0,78

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

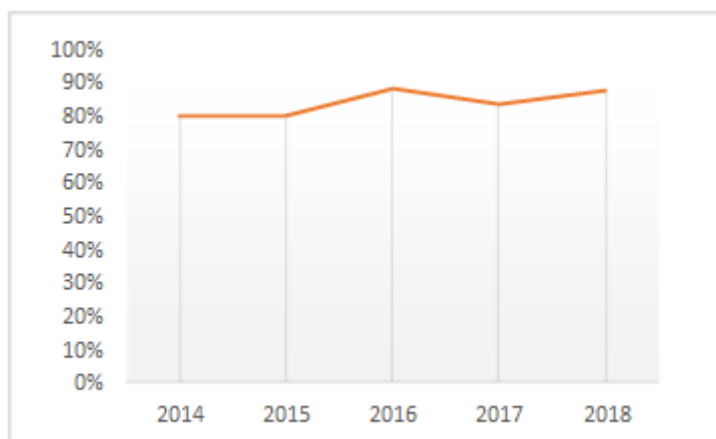
	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	1,18	1,13	0,64	0,98	0,73

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

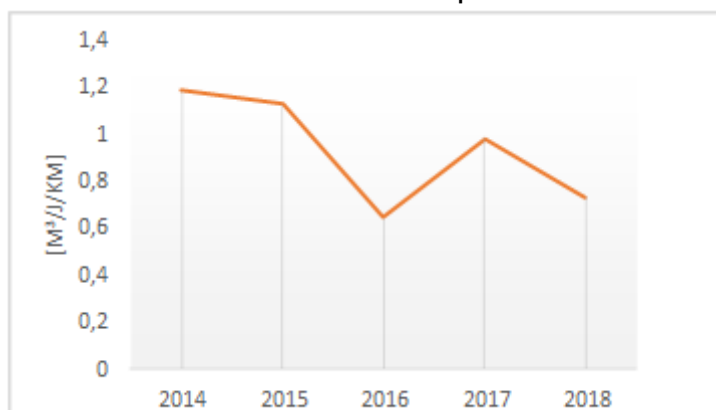
	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	4,6	4,6	4,9	4,8	5,0
Seuil de rendement [%]	65,9 %	65,9 %	66,0 %	66,0 %	66,0 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	0,861	1,787	0,697	2,33
% de renouvellement du réseau	0	0,57%	1,17%	0,46%	1.51%

Chiffre 2018 d'après le courriel de l'année dernière (17/10/2018) sur les travaux de renouvellement réalisés et à réaliser. Chiffre à confirmer ou modifier

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 0,73%**.

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de 5,675 km

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Frais études (Schéma directeur AEP, diagnostics amiante)	26 700 €
Travaux sur réseau (Mise en place surpresseurs, renforcement réseau, renouvellement réseau)	573 783 €
Montant total des travaux payés en 2018	600 483 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre 2018 est de 3 198.

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2017	2018
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	1	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	40	40
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	1,28 %	1,28 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre	0,00 €	0,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	0,00 €	0,00 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant de la dotation aux amortissements	61 435,58 €	61 974,00 €	61 524,41 €	62 925,09 €	62 925,09 €

■ PRESENTATION DES PROJETS

à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant de travaux
Programme 2018 (Travaux et MOE) : Surpresseurs et renouvellement de conduite (Secteur Riniac et La Haye - 2,33km)	504 180 €
Programme 2019 (Etudes en cours) : Renouvellement de conduite (Rue de Melesse, Théodore Botrel, de la Renaissance et de Couapichette)	235 000 €
Autre	

A confirmer et compléter

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2017	2018
montants des abandons de créance	588,53 €	765,23 €
dont part délégataire	588,53 €	765,23 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées	5	5
montants des versements à un fonds de solidarité	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité		

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2017	2018
?	-	?